

TMJ.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89- 67 du 17 Février 1989

chargeant le Camarade Didier DASSI,
Ministre des Finances, de l'intérim
du Camarade Justin GNIDEHOU, Ministre
de l'Industrie et de l'Energie pour
compter du 13 Février 1989.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 13 Février 1989, le Camarade Didier DASSI, Ministre des Finances est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie et de l'Energie pendant l'absence du Camarade Justin GNIDEHOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 Février 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 2 MF-MIE 6 autres Ministères 14 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-